

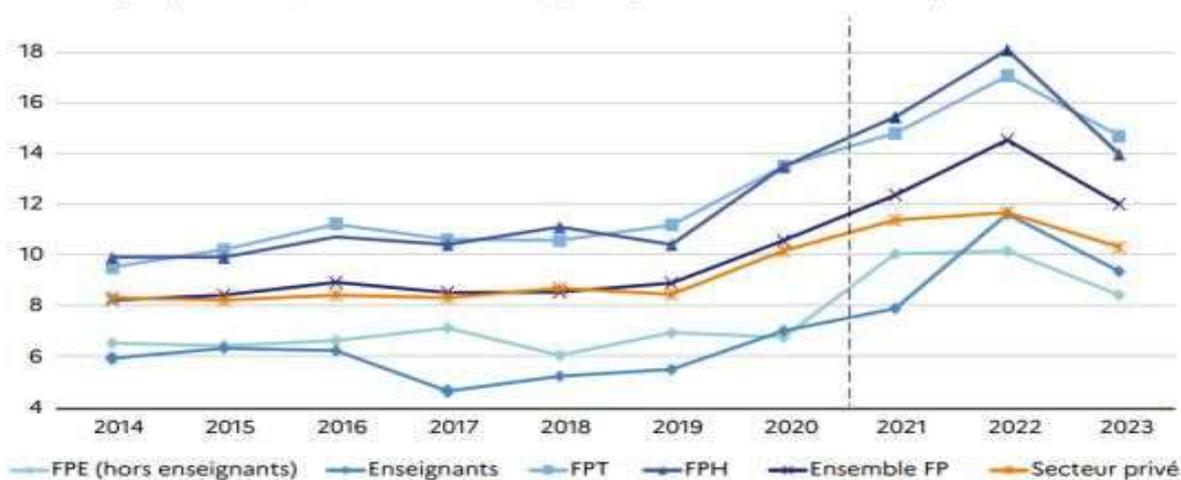
Lutte contre l'absentéisme dans la fonction publique: une source d'économie considérable dans une logique d'équité public/privé

Dans la fonction publique, l'absentéisme constitue toujours un phénomène d'une ampleur plus importante que dans le secteur privé.

Ainsi, malgré un rattrapage considérable entre 2022 et 2023, période au cours de laquelle le nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé au cours de l'année a reculé de 2,5 jours dans la fonction publique et de seulement 1,4 jour dans le secteur privé, les fonctionnaires se sont, en moyenne, absents 12 jours de leur poste pour ce motif en 2023, contre 10,3 jours dans le secteur privé.

Les trois versants connaissent à cet égard des situations très différentes, avec, en moyenne, 8,4 jours d'absence pour les agents de la fonction publique de l'État hors enseignants, 9,3 jours pour les enseignants, 14 jours pour les agents de la fonction publique hospitalière et 14,7 jours pour ceux de la fonction publique territoriale.

Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé au cours de l'année, par personne, dans la fonction publique et dans le secteur privé



Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2024

Dans ce contexte, le Gouvernement a souhaité porter d'un à trois jours le délai de carence en cas de congé de maladie dans la fonction publique et ramener à 90 % le taux de remplacement de la rémunération des agents publics pendant les trois premiers mois d'arrêt, comme c'est le cas dans le secteur privé. Projet de réforme qui a échoué à ce jour suite au renversement du gouvernement Barnier.

Le délai de carence dans la fonction publique: en 2012, le législateur a instauré un jour de carence dans la fonction publique en cas d'arrêt maladie². Abrogé l'année suivante³, ce dispositif a été réintroduit à compter de 2018⁴. En pratique, l'agent ne bénéficie du maintien de sa rémunération et du versement de prestations en espèces de la part de l'employeur qu'à compter du deuxième jour de congé de maladie. Durant la période d'arrêt, le fonctionnaire perçoit l'intégralité de son traitement pendant trois mois, puis la moitié pendant les neuf mois suivants.

Le coût pour les employeurs publics des absences pour raisons de santé est évalué par l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) à 15 milliards d'euros en 2022, tandis que le rétablissement du jour de carence aurait permis à l'État d'économiser 134 millions d'euros en 2023.

Selon l'Igas, l'allongement du délai de carence à trois jours induirait une économie de l'ordre de 112 millions d'euros pour le budget de l'État et de 289 millions d'euros pour l'ensemble de la fonction publique. À niveau d'absentéisme identique, la diminution du taux de remplacement représenterait, quant à elle, 300 millions d'euros de moindres dépenses pour chaque versant.

Leviers incitatifs de réduction de l'absentéisme relatifs à la prise en charge de la rémunération des agents publics absents pour raison de santé et chiffrage des économies budgétaires qu'ils permettraient de réaliser

Leviers	Économies budgétaires (en millions d'euros)			
	FPE	FPT	FPH	Total
Instauration d'un 2 ^{ème} jour de carence	67	74	33	174
Instauration d'un 2 ^{ème} et 3 ^{ème} jours de carence	112	122	54	289
Mise en place d'un taux de remplacement à 90 % de la rémunération en arrêt maladie	300	300	300	900

Source : IGF/Igas, Revue de dépenses relative à la réduction des absences dans la fonction publique, juillet 2024.

De fait, comme l'a montré l'Insee, la réintroduction du jour de carence dans la fonction publique a entraîné une diminution de 23 % de la fréquence des absences dans l'éducation nationale, qui représente 16 % des agents publics, et de 5% du nombre cumulé de jours d'absence pour maladie ordinaire, principalement pour ce qui concerne les arrêts de courte durée.

Au surplus, le gouvernement insiste sur la nécessité d'analyser plus en profondeur les causes des congés de maladie et de mieux contrôler la pertinence de leur prolongation.

[Télécharger24-150-5-syn](#)

PROGRAMME « FONCTION PUBLIQUE » DE LA MISSION « TRANSFORMATION ET FONCTION PUBLIQUES »

